



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

### PROCÈS-VERBAL n° 08

**Réunion plénière du :** 12 décembre 2019

**A :** 18h00

**Lieu :** siège de la ligue, Lisieux.

**Présidence :** M. Antoine LECHEVALIER

**Sont présents :** M. Jacques MARIE (Secrétaire), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL, Francois GANS.

**Invité aux travaux de la CRFE :** M. Sébastien DUMETZ, Président du RC PORT LE HAVRE et Représentant de l'UNFE

§§§§

### DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

#### CHAMPIONNATS R1 ET R2 – SECONDE PHASE

Pour rappel, à l'issue de la première phase, le championnat Régional 1 avec les groupes A et B de chacun 10 équipes va évoluer :

- les 5 premiers de chacun des groupes A et B disputeront le championnat Régional 1 dans sa seconde phase ;
- les 5 derniers de chacun des groupes A et B constitueront le championnat Régional 2.

En outre le règlement des 2 championnats, Régional 1 et Régional 2, disputés en matchs simples, sera complété comme suit :

1. s'agissant des clubs disposant d'une équipe réserve
  - si les 2 équipes sont dans le même groupe : le premier match de la seconde phase les opposera ;
  - après chaque journée, 3 joueurs, au maximum ayant effectivement participé au dernier match de l'équipe supérieure pourront être aignés en équipe inférieure ;
  - lors des 4 dernières journées disputées par l'équipe inférieure, seuls 3 joueurs au maximum ayant joué 5 matchs et plus en équipe supérieure pourront être alignés en équipe inférieure.
2. Si le calendrier a déjà fait s'opposer entre elles deux des « grosses équipes » (TCAR – MASSELIN – PORT LE HAVRE– RENAULT CLEON – CHEMINOTS STEPHANAIS) en première phase, le club recevant et le club visiteur seront inversés en seconde phase.

§§§§



## **COUPE REGIONALE 1 / REGIONALE 2 :**

### **Principe**

Cette compétition nouvelle est réservée aux équipes A de chaque club de R1/R2 qui ne sont pas qualifiées pour les 8<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe Nationale. Elle sera jouée lors des 6 dates prévues des rencontres de poules de la Coupe Nationale.

### **Organisation :**

2 groupes de 5 équipes sont constitués, appelées à se rencontrer en matchs simples lors de 4 journées de compétition.

Les 2 premiers se rencontrent en finale

### **Constitution des groupes**

Après tirage au sort réalisé lors de la séance du du 12 novembre 2019, les 2 groupes sont constitués comme suit :

#### **POULE A :**

- \* HOPITAL DU ROUVRAY
- \* DRESSER LE HAVRE
- \* CHU ROUEN
- \* CHEMINOTS STEPHANAIS
- \* APTAR LE VAUDREUIL

#### **POULE B :**

- \* ASPEN NOTRE DAME DE BONDEVILLE
- \* SHELL PETIT COURONNE
- \* FOURE LAGADEC LE HAVRE
- \* AGS CAUMONT
- \* LABELLE SAINT PIERRE DU VAUVRAY

L'ordre des matchs sera déterminé ultérieurement.

### **Calendrier de la compétition**

J01 : ..... Samedi 25 janvier 2020  
J02 : ..... Samedi 08 février 2020  
J03 : ..... Samedi 22 février 2020  
J04 : ..... Samedi 07 mars 2020  
Rattrapage : ..... Samedi 21 mars 2020  
Finale : ..... Samedi 04 avril 2020

§§§§

## **COUPE REGIONALE 3 :**

Cette compétition nouvelle est réservée aux équipes du championnat Régional 3 en remplacement de la Coupe du District de Seine Maritime.

### **Organisation**

Constituée de 11 équipes, la coupe se déroule sur 4 journées : 1<sup>er</sup> tour, quarts de finale, demies-finales puis finale

L'ordre des matchs sera déterminé ultérieurement, par tirage au sort.

### **Calendrier de la compétition**

Tour 1 : ..... samedi 07 mars 2020  
Quarts : ..... samedi 18 avril 2020



Demies : ..... samedi 09 mai 2020  
Finale : ..... samedi 30 mai 2020

**Le Président,**



**Antoine LECHEVALIER**

**Le Secrétaire,**



**Jacques MARIE**

